



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

**Document stratégique de façade Nord Atlantique - Manche Ouest  
situation de l'existant, enjeux et vision à 2030**

**Concertation préalable du public**

**Dossier du maître d'ouvrage – 20/12/2017**

## Contenu du dossier

### **1. La concertation préalable du public**

- 1.1. Les principes
- 1.2. Les modalités pratiques

### **2. Le cadre juridique et politique du document stratégique de façade**

- 2.1. Le cadre juridique communautaire et national
- 2.2. L'échelle de la façade
- 2.3. Le calendrier général
- 2.4. L'articulation du document stratégique de façade Nord Atlantique - Manche Ouest avec les dynamiques des territoires

### **3. Les éléments de la façade Nord Atlantique - Manche Ouest**

- 3.1. La situation de l'existant de la façade
- 3.2. Les enjeux sectoriels et intégrateurs de la façade
- 3.3. La vision proposée à l'horizon 2030

### Annexes

- n°1 : Glossaire des acronymes
- n°2 : L'opposabilité du document stratégique de façade
- n°3 : Les étapes d'élaboration du document stratégique de façade Nord Atlantique - Manche Ouest déjà franchies
- n°4 : La [situation de l'existant de la façade Nord Atlantique - Manche Ouest](#) (consultable sur le site Internet de la DIRM)
- n°5 : Les enjeux sectoriels de la façade Nord Atlantique - Manche Ouest
- n°6 : Les enjeux écologiques identifiés en Atlantique
- n°7 : La vision à 2030 pour la façade Nord Atlantique - Manche Ouest (version texte)

**Le présent dossier doit permettre au public d'être informé du document stratégique de façade , d'en comprendre les enjeux et de pouvoir s'exprimer sur la vision proposée à 2030 et de formuler des propositions en matière d'objectifs stratégiques pour la façade Nord Atlantique - Manche Ouest.**

## INTRODUCTION

Avec ses espaces maritimes et littoraux la France possède un patrimoine naturel remarquable et un potentiel de développement socio-économique important. La mer et le littoral font déjà l'objet de nombreux usages, ils sont aussi soumis à de nombreuses pressions du fait du changement, climatique, des pollutions terrestres ou de l'impact des activités. Afin de garantir le bon état écologique et une meilleure valorisation économique et sociale de la mer et du littoral, une stratégie nationale a été adoptée en février 2017.

La stratégie nationale pour la mer et le littoral fixe pour objectifs de long terme :

- la nécessaire transition écologique,
- la volonté de développer une économie bleue durable,
- l'objectif de bon état écologique du milieu
- et l'ambition d'une France qui a de l'influence en tant que nation maritime.

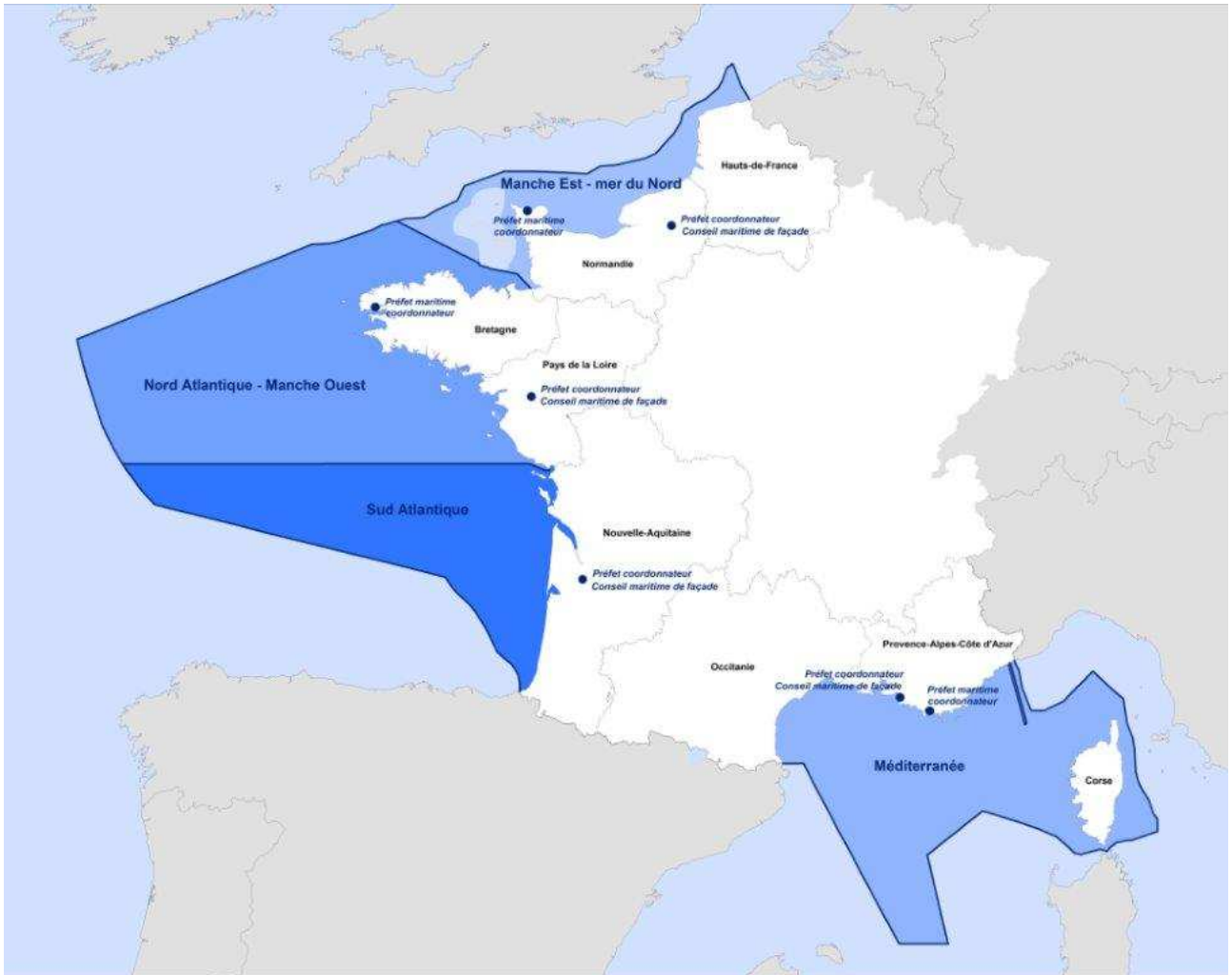
Elle donne un cadre d'action au travers de 4 orientations stratégiques :

- s'appuyer sur la connaissance et l'innovation,
- développer des territoires maritimes et littoraux durables et résilients,
- soutenir et valoriser les initiatives et lever les freins,
- promouvoir une vision française au sein de l'Union européenne et dans les négociations internationales et porter les enjeux nationaux.

Pour chacune des façades maritimes en métropole et pour chacun des bassins maritimes ultramarins, un document de planification – le document stratégique de façade ou de bassin maritime ultramarin - doit préciser les conditions de mise en œuvre de la stratégie nationale en tenant compte des spécificités locales. Il comportera une planification spatiale sous la forme d'une carte des vocations des espaces maritimes. En métropole, le document stratégique de façade est élaboré par l'État en concertation avec les acteurs maritimes et littoraux réunis au sein du conseil maritime de façade. Il fait l'objet d'une concertation préalable avec le public.

La mise en place des documents stratégiques de façade s'inscrit au niveau européen dans deux initiatives communes qui font l'objet des directives cadres « stratégie pour le milieu marin » et « planification des espaces maritimes ».

La concertation avec le public concerne la vision d'avenir proposée pour la façade maritime Nord Atlantique - Manche Ouest. Elle est préalable à la définition de la stratégie de façade maritime. Elle a lieu pendant deux mois à partir de fin janvier 2018. Le projet de stratégie de façade maritime sera proposé mi-2018 et soumis à la consultation du public, avant d'être approuvé début 2019.



## Chapitre 1 : La concertation préalable

### 1-1 Les principes de la concertation préalable

La concertation préalable est un outil de **démocratie participative** permettant d'associer le public à l'élaboration d'un projet territorial susceptible d'avoir des incidences sur l'environnement et présentant de forts enjeux socio-économiques. Elle a pour but de faire émerger une prise de parole citoyenne et de favoriser l'intelligence collective. L'implication de tous dans ces projets de territoire améliore la qualité des décisions grâce à l'apport des savoirs et des valeurs des parties prenantes.

Compte tenu de l'importance du document stratégique de façade, la concertation préalable est encadrée par la **Commission nationale du débat public**, autorité administrative indépendante, dont la mission est d'informer les citoyens et de faire en sorte que leur point de vue soit pris en compte dans le processus de décision.

Dans sa décision n°2017/ 53/document stratégique de façade /1 du 4 octobre 2017, la Commission nationale du débat public, a décidé qu'il était important que le public puisse s'exprimer sur la vision d'avenir proposée par les acteurs institutionnels pour chaque façade à l'horizon 2030 et puisse formuler des propositions en matières d'objectifs, considérant que l'élaboration des documents stratégiques de façade :

- doit s'inscrire dans un cadre législatif et réglementaire précis : déclinaison opérationnelle de la Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral et mise en œuvre des deux directives cadres européennes sur la «stratégie pour le milieu marin» et sur la «planification des espaces maritimes» ;
- s'appuie sur un processus de participation des parties prenantes dans le cadre des conseils maritimes de façade.

Le **Conseil maritime de façade** a pour missions d'émettre des recommandations à l'État sur l'utilisation, l'aménagement, la protection et la mise en valeur des littoraux et de la mer, d'identifier les secteurs naturels à protéger et les secteurs propices au développement des activités économiques. Le Conseil maritime de façade est étroitement associé à l'élaboration du document stratégique de façade.

Il réunit quatre-vingts acteurs en cinq collèges représentant l'État (ses services et ses établissements publics), les collectivités territoriales, les professionnels du littoral et de la mer, les salariés d'entreprises et les associations d'usagers de la mer et du littoral et de protection de l'environnement. Y siègent également des personnalités qualifiées, de la société civile et du monde scientifique.

Le conseil maritime de façade est avant tout un lieu d'échange entre les différents acteurs de la mer, du littoral et de la terre, dans le but de trouver un véritable équilibre en faveur du développement durable.

**L'étape de la concertation préalable** constitue un moment clef dans l'élaboration du document stratégique de façade, en permettant au public de participer activement à la construction des objectifs stratégiques.

Sur la base des enjeux identifiés, l'État propose et met en débat une vision pour l'avenir de la façade maritime Nord Atlantique - Manche Ouest à l'horizon de 2030. L'intention est de parvenir, à l'issue de la concertation, à une vision partagée, dont découlera ensuite la définition précise des objectifs stratégiques. Un ensemble de ressources documentaires est également mis à la disposition du public.

## **1-2 Les modalités pratiques de la concertation préalable du public**

### **Qui conduit la concertation ?**

La concertation préalable est menée par l'État (ministre chargé de la mer), Maître d'Ouvrage de l'élaboration des documents stratégiques de façade maritime et représenté par les Préfets Coordonnateurs à l'échelle de chacune des quatre façades maritimes (carte ci-dessus). Pour Nord Atlantique Manche ouest, les préfets coordonnateurs sont le préfet maritime de l'Atlantique et la préfète de la région Pays de la Loire.

Les garants, désignés par la Commission nationale de débat public (deux par façade) ont pour mission de veiller à la sincérité et au bon déroulement de la concertation préalable, dans le respect des règles, en portant un regard critique sur la transparence et la clarté de l'information, l'expression de tous, l'écoute mutuelle et l'argumentation de chaque intervention ou prise de position. Ils sont chargés de veiller à ce que la concertation permette au public d'être informé et de présenter ses observations et propositions. Ils facilitent le dialogue entre tous les acteurs de la concertation, sans émettre d'avis sur le fond du projet. Ils sont neutres et indépendants des parties. Ils remettent un bilan de la concertation qui sera rendu public.

Les garants pour la façade Nord Atlantique - Manche Ouest sont :

- Monsieur Bruno de Trémiolles
- Monsieur Jean-François Hélas

### **Comment la concertation est-elle organisée ?**

La concertation préalable s'échelonne sur deux mois à compter de fin janvier 2018 ; elle s'articule autour de deux modalités :

**La mise en place d'une plate-forme participative sur Internet** permettant au public de s'informer sur les enjeux, de déposer ses commentaires sur la vision d'avenir proposée, de les partager et d'échanger avec les autres contributeurs.

L'ensemble des ressources utiles à la compréhension du sujet (à l'échelle de la façade maritime) sont mis à la disposition du public à partir de la plate-forme :

- Dossier du Maître d'Ouvrage, intégrant le projet de vision à l'horizon 2030 proposé par l'État pour la façade maritime ;
- Diagnostic de l'existant sur les sujets maritimes, intégrant un atlas cartographique ;
- Détermination des enjeux écologiques ;
- Présentation des enjeux de développement durable identifiés.

**L'organisation d'ateliers citoyens** pour approfondir certaines thématiques, qui seront choisies par les participants lors de ces ateliers. La participation est limitée à 50 personnes par atelier pour permettre d'approfondir la réflexion.

**Le public peut s'inscrire à titre individuel dans un atelier  
à partir de la plateforme participative**

*ou en écrivant à : Délégation à la mer et au littoral, 244 boulevard Saint-Germain 75007  
Paris*

Si le nombre d'inscrits est supérieur au nombre de places, le choix des participants sera effectué par tirage au sort parmi l'ensemble des inscrits, en introduisant des règles de parité entre femmes et hommes et de répartition égale entre les classes d'âge. Il est précisé que les personnes déjà impliquées dans la concertation institutionnelle, organisée dans le cadre des Conseils maritimes de façade, ne peuvent pas participer aux ateliers citoyens. La clôture des inscriptions pour chaque atelier sera effective une semaine avant le début de l'atelier.

Les ateliers auront lieu de février à mars 2018 :

- le mardi 13 février, à Brest ;
- le mardi 20 février, à Saint-Nazaire ;
- le jeudi 22 février, aux Sables d'Olonnes ;
- le mardi 13 mars, à Saint-Brieuc ;
- le jeudi 15 mars, à Saint-Malo ;
- le mardi 20 mars, à Lorient.

**Une campagne de communication** dans les médias (presse nationale et régionale, Internet et réseaux sociaux) fait la promotion de la concertation et débute 15 jours avant son ouverture.

Les contributions du public font l'objet d'une synthèse établie par le maître d'ouvrage dont il assure une diffusion et une prise en compte dans le cadre de la concertation institutionnelle lors de l'élaboration des objectifs stratégiques.

**Le bilan de la concertation** est établi par les garants de la Commission nationale de débat public dans le mois qui suit la fin de la concertation. Ce bilan est publié sur la plate-forme participative de la concertation ainsi que sur le site internet de la Commission.

Au deuxième semestre 2018, lorsque le projet de stratégie de façade maritime de Nord Atlantique - Manche ouest sera soumis à la consultation finale, il sera accompagné d'un rapport présentant la façon dont les contributions du public ont été prises en compte.

## **Chapitre 2 : Le cadre juridique et politique du document stratégique de façade**

### **2-1 Le cadre national et communautaire**

La France est au premier rang des nations pour la richesse de ses écosystèmes marins. L'excellence de sa recherche océanographique est reconnue à travers le monde, certaines filières industrielles comme la construction navale, le transport de marchandises et le nautisme sont en pointe, son pavillon est reconnu pour la qualité, la technicité et le sérieux de ses navires et de ses

équipages, sa marine nationale est présente sur toutes les mers, des mutations ou des impulsions sont lancées pour des secteurs historiques ou émergents. Enfin, sa compétence en matière de gestion d'espaces naturels marins protégés est largement reconnue dans le monde.

La France s'est engagée depuis 2007, à la suite du Grenelle de l'environnement puis du Grenelle de la mer, dans une politique maritime visant la gestion intégrée de la mer et du littoral. Elle vise à la fois un développement durable des activités maritimes et littorales et la préservation du milieu marin, ainsi qu'une meilleure articulation entre la terre et la mer. Le code de l'Environnement donne le cadre législatif de la mise en œuvre de cette politique dans ses articles L219-1 à L219-18. Il institue notamment une stratégie nationale pour la mer et le littoral et sa déclinaison en documents stratégiques de façade et de bassin maritime.

**La stratégie nationale pour la mer et le littoral** a la responsabilité de donner un cadre de référence pour les politiques publiques concernant la mer et le littoral. Elle s'articule notamment avec la Stratégie nationale pour la transition écologique vers le développement durable, la Stratégie nationale de recherche et la Stratégie nationale pour la biodiversité, auxquelles elle contribue et dont elle est la référence pour ce qui concerne la mer et le littoral.

La stratégie nationale pour la mer et le littoral (adoptée par le décret du 26 février 2017) fixe quatre **objectifs de long terme**, complémentaires et indissociables :

- la transition écologique pour la mer et le littoral ;
- le développement de l'économie bleue durable ;
- le bon état écologique du milieu marin et la préservation d'un littoral attractif ;
- le rayonnement de la France comme nation maritime.

**Au niveau européen**, considérant que les mers et les océans sont des moteurs de l'économie européenne à travers un fort potentiel en matière d'innovation et de croissance, les pays membres de l'Union européenne ont convenu de promouvoir une **politique maritime intégrée**. Elle vise à aborder les questions maritimes de manière plus cohérente et à renforcer la coordination entre les différents domaines d'activité. L'objectif est de favoriser la « croissance bleue », c'est-à-dire une croissance durable, dans les secteurs marin et maritime dans leur ensemble. Elle s'inscrit dans la stratégie Europe 2020 pour une **croissance intelligente** (fondée sur la connaissance et l'innovation), **durable** (plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive) et **inclusive** (à fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale).

La politique maritime intégrée européenne incite les autorités à tous niveaux (international, national, régional et local) à échanger des données et à coopérer plutôt que de travailler isolément sur les différents aspects du même problème et instaure une coopération étroite entre les décideurs politiques dans les différents secteurs et à tous les niveaux de décision. Elle repose notamment sur deux directives-cadre :

- **La directive cadre « stratégie pour le milieu marin »** (directive 2008/56 du 17 juin 2008) qui vise d'ici à 2020, une restauration du bon état écologique des milieux marins. Ainsi, les États membres doivent élaborer des plans d'action pour le milieu marin devant être révisés tous les six ans.
- **La directive cadre « planification des espaces maritimes »** (directive 2014/89 du 23 juillet 2014) qui établit un cadre pour la planification maritime et demande aux États membres d'assurer une coordination des différentes activités en mer. Ainsi, doivent-ils élaborer d'ici à 2021, des plans qui identifient la répartition spatiale et temporelle des activités et usages pertinents, existants et futurs dans leurs eaux marines.



Les documents stratégiques de façade sont le cadre d'application de ces deux directives. Ils comprennent, à ce titre, les éléments de planification des espaces maritimes et le plan d'action pour le milieu marin.

## 2-2 L'échelle de la façade

Le **document stratégique de façade** précise et complète les orientations de la stratégie nationale pour la mer et le littoral au regard des enjeux économiques, sociaux et écologiques propres à la façade. Il comprend des propositions de développement d'activités et de régulation voire de réduction des pressions exercées par l'homme sur les milieux marins et littoraux. Pour la première fois, un ensemble de cartes synthétisera pour le grand public, les enjeux et précisera notamment les secteurs à privilégier pour l'implantation des activités et pour la préservation de l'environnement marin et littoral. L'ensemble vise à coordonner les activités et à prévenir les conflits liés à la diversification et à la densification des usages de la mer et du littoral.

Compte tenu des **interactions entre la terre et la mer**, tout ne se règle pas en mer. Bassins versants et espaces terrestres ont une influence sur les espaces maritimes et littoraux au travers des questions de la qualité des eaux, de l'occupation des sols, des grands aménagements urbains, touristiques et agricoles, des projets d'activités en mer, etc. Les documents stratégiques de façade ont vocation à donner des orientations pour tout ce qui a une incidence sur la mer et le littoral dans les régions côtières. Un des enjeux est leur articulation avec des planifications terrestres, les plus importantes étant les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), les schémas régionaux de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), les schémas de cohérence territoriale (SCOT) et les plans locaux d'urbanisme (PLU).

**En façade Nord Atlantique - Manche Ouest, le document stratégique de façade s'articule avec les stratégies régionales et départementales de la mer et du littoral.** Avec l'appui d'instances de gouvernance dédiées à la mer et au littoral (la conférence régionale pour la mer et le littoral de Bretagne et l'assemblée régionale pour la mer et le littoral des Pays de la Loire), les deux régions Bretagne et Pays de la Loire construisent des stratégies maritimes et littorales au plus près des territoires et des populations concernées. Les départements (le Finistère, la Loire Atlantique, la Vendée...) se dotent également d'un cap et d'actions pour les décennies à venir dans le domaine maritime et littoral.

Le document stratégique de façade fait l'objet d'une **obligation de prise en compte** pour tout projet, plan ou programme qui a une influence sur la mer. Pour ceux qui seraient situés en mer, cette obligation devient une exigence de **compatibilité (cf. annexe 2)**.

D'un point de vue formel, le code de l'environnement prévoit (articles R219-1-7 à R219-1-14) que le document stratégique de façade comporte quatre parties :

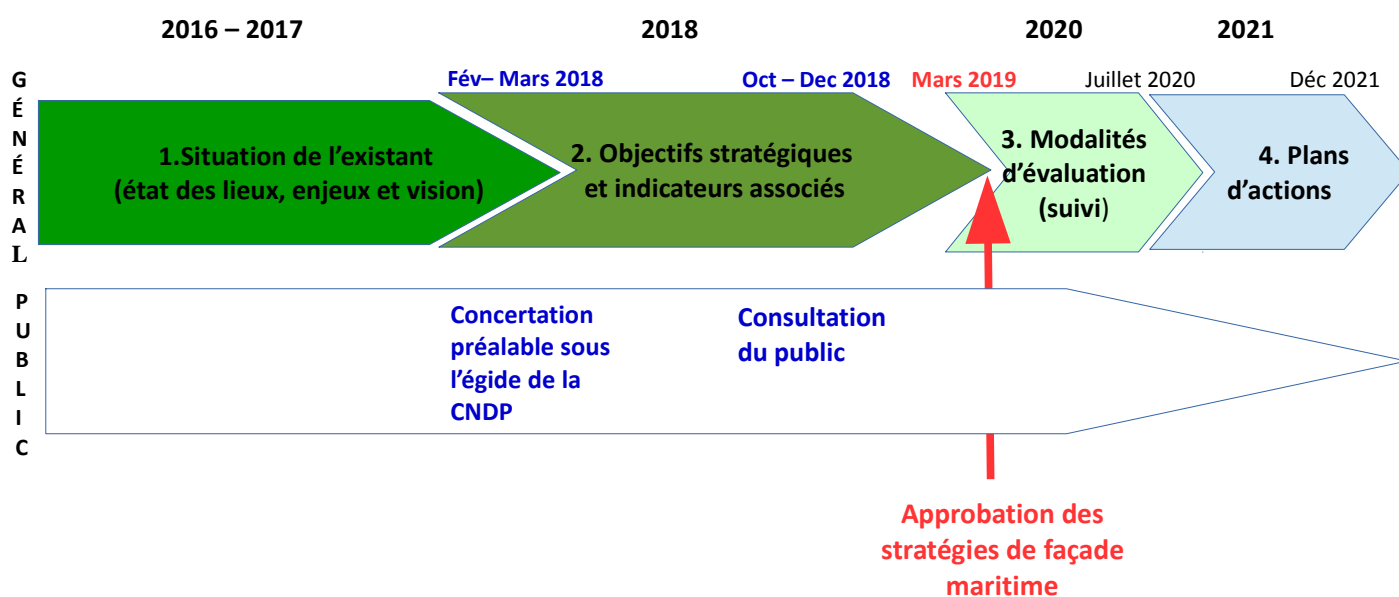
- la situation de l'existant, les enjeux et un projet de vision pour l'avenir de la façade souhaité en 2030 ; (partie 1)
- la définition des objectifs stratégiques du point de vue économique, social et environnemental et des indicateurs associés ; ils sont accompagnés d'une carte des vocations qui définit, dans les espaces maritimes, des zones cohérentes au regard des enjeux et objectifs généraux qui leur sont assignés ; (partie 2)
- les modalités d'évaluation de la mise en œuvre du document stratégique ; (partie 3)
- le plan d'action. (partie 4)

Les parties 1 et 2 du document stratégique de façade constituent la « **stratégie de façade maritime** », objet de la présente concertation préalable avec le public, et doivent être élaborées en 2018. Les parties 3 et 4 seront élaborées dans un deuxième temps, en 2020 et 2021.

**Les objectifs stratégiques** doivent permettre de progresser vers la vision partagée à horizon 2030 et être fixés prioritairement pour les thèmes et enjeux considérés comme les plus importants pour la façade maritime. Ils peuvent être environnementaux, sociaux et économiques, leur formulation doit intégrer la nécessaire association d'indicateurs de suivi : les objectifs stratégiques doivent être qualifiables, quantifiables et réalisables.

**A partir d'une vision partagée à l'horizon 2030, la dynamique impulsée par le document stratégique de façade doit permettre à chacun de jouir aujourd'hui des bienfaits de la mer et aux générations futures d'en tirer un égal avantage.**

### 2-3 Le calendrier général



Les étapes d'élaboration du document stratégique de façade Nord Atlantique - Manche Ouest déjà franchies sont détaillées en annexe 2.

**Pour en savoir plus :**

La stratégie nationale pour la mer et le littoral : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/SNML%20-Brochure-.pdf>

**Références réglementaires :**

directive 2008/56 du 17 juin 2008, établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin (directive-cadre «stratégie pour le milieu marin»)

directive 2014/89 du 23 juillet 2014, établissant un cadre pour la planification de l'espace maritime

## **Chapitre 3 : Les éléments de la façade Nord Atlantique - Manche Ouest**

### **3.1 La situation de l'existant de la façade**

La façade Nord Atlantique - Manche Ouest s'étend entre la Manche, la mer d'Iroise et l'Atlantique, au droit des régions Bretagne et Pays de la Loire et du bassin-versant de la Loire (carte n°1). Le caractère maritime structure fortement l'identité des six départements littoraux dotés d'un vaste domaine public maritime naturel lié au fort marnage (différence de hauteur d'eau entre une pleine mer et une basse mer successive) et de côtes très découpées.

#### **La façade Nord Atlantique - Manche Ouest façade est caractérisée par :**

- Une forte attractivité démographique (touristes et retraités) des territoires littoraux qui génère de nombreuses pressions (artificialisation des sols, consommation d'eau) sur les équilibres naturels, terrestres et maritimes ;
- Des activités maritimes en évolution (pêche et aquaculture professionnelles) et en compétition avec des filières émergentes (énergies marines renouvelables et biotechnologies) pour l'accès à l'espace et aux ressources maritimes et littorales (cartes 1 et 2) ; La façade Nord Atlantique - Manche Ouest se distingue par un réseau de ports militaires, de commerce, de pêche et de plaisance avec à sa tête le grand port maritime de Nantes-St-Nazaire, premier port de l'Atlantique.
- Des écosystèmes et des paysages marins et littoraux, riches, variés et fragilisés. Les écosystèmes côtiers sont en mauvais état de conservation en raison des multiples pressions (abrasion, étouffement, contamination, ...) exercées par les activités humaines<sup>1</sup>. On observe également une tendance à la dégradation de la qualité des eaux de baignade et de production aquacole liées aux pressions exercées (eutrophisation et développement excessif d'algues vertes, qualité sanitaire) par l'agriculture et l'urbanisation littorales. Cette fragilité est aggravée par les effets du changement climatique notamment sur les côtes basses et sédimentaires. Marqueurs d'identités locales affirmées, les écosystèmes et les paysages sont attractifs pour les touristes et les entreprises ;

<sup>1</sup> telles que le dragage des ports et de leur accès associé au clapage, l'agriculture littorale, l'urbanisation, la pêche, les extractions de granulats, l'aménagement du trait de côte, les transports maritimes et la plaisance, ...

- Des risques naturels prégnants mais inégalement répartis sur le littoral et des risques industriels concentrés dans les zones portuaires ;
- La présence d'une voie maritime majeure à la pointe de la Bretagne sur la route des grands ports maritimes de l'Europe du Nord qui concentre une densité du trafic avec des hydrocarbures ou divers produits chimiques dans des conditions météorologiques souvent difficiles en saison hivernale ;ctivités militaires en mer, des bases navales et aéronavales ainsi que plusieurs sites industriels de défense ;Une connaissance partielle du milieu marin et des interactions exercées par les activités humaines s'y déployant mais une recherche, une innovation et un réseau de formation structurés et actifs (présence de pôles de recherche et de compétitivité à caractère mondial) ;
- Une forte implication des acteurs de la mer et du littoral pour une planification et une gestion intégrée, portée par différentes instances dont la conférence et l'assemblée régionales pour la mer et le littoral de Bretagne et des Pays de la Loire ;
- Des interactions entre activités et le milieu marin particulièrement concentrées sur la bande littorale et en mer territoriale (jusqu'au 12 milles nautiques).







## 3.2. Des enjeux sectoriels et intégrateurs, socles de la future stratégie maritime de façade

### 3.2.1 Les enjeux sectoriels

**Les enjeux sectoriels** de la façade<sup>2</sup> se concentrent principalement en mer territoriale autour de la qualité des eaux et du milieu marin, des énergies marines renouvelables (EMR), de la situation du Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire et de ses relations avec les autres ports de commerce, de la modernisation des filières traditionnelles de l'économie maritime (pêche, aquaculture et granulats marins).

En croisant les enjeux forts en matière d'environnement, de paysage, d'activités maritimes et littorales, de risques (naturels, technologiques, sécurité maritime), de formation, de recherche-développement, de connaissance et de défense nationale, il est proposé d'identifier 4 espaces (cf. carte n° 2) :

- un espace s'étendant jusqu'à la limite extérieure de **la mer territoriale** (jusqu'à au minimum 12 milles marins<sup>3</sup> de la côte) de la baie du Mont-St-Michel à la mer des Pertuis,
- un espace axé sur **le plateau continental**, de la Manche Ouest au golfe de Gascogne,
- un espace axé sur **le talus continental**,
- un espace englobant **la plaine abyssale**.

Ces quatre espaces présentent des contours figurés en pointillé, s'étendant volontairement hors de la ZEE ou du périmètre administratif de la façade Nord Atlantique - Manche Ouest, car les enjeux associés dépassent ces contours, de fait artificiels pour ce type d'analyse.

Une densification du nombre d'enjeux s'observe à l'approche des côtes qui va de pair avec une augmentation des interactions entre les milieux, les activités et les usages.

Ce constat d'une concentration des problématiques dans la mer territoriale, partagé avec les acteurs de longue date, pose la question des échelles et des outils pertinents pour appréhender et gérer cette superposition d'enjeux et de conflits d'usages potentiels, ainsi que les autorités et les instances de concertation et d'arbitrages associés.

2 Compte-tenu de leur nombre, ils sont détaillés en annexe n° 5

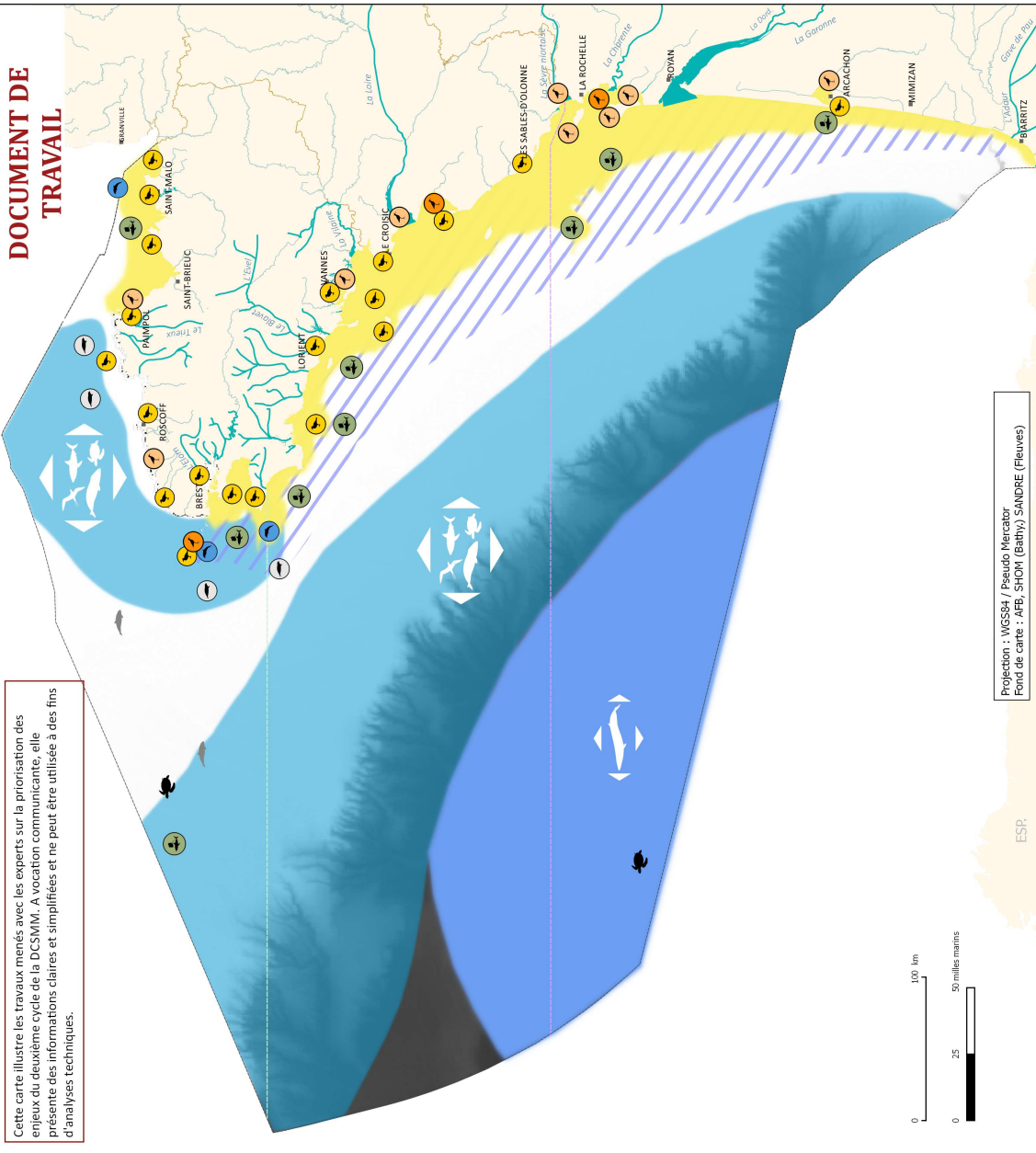
3 Soit environ 22 kilomètres.





# Façades Nord Atlantique - Manche Ouest et Sud Atlantique Enjeux forts à majeurs spatialisables liés aux espèces marines et aux réseaux trophiques

EDITEE LE  
07/11/2017



Cette carte illustre les travaux menés avec les experts sur la priorisation des enjeux du deuxième cycle de la DCSMM. A vocation communicante, elle présente des informations claires et simplifiées et ne peut être utilisée à des fins d'analyses techniques.

**Zone à enjeux pour l'ensemble des groupes de mégafaune marine**  
Zones de balisage et front thermique ; oiseaux, mammifères, poissons pélagiques élasmobranchés (fortes densités et présence de ressources trophiques)

**Enjeux pour les oiseaux**

- Colonies d'oiseaux marins à enjeux
- Sites à enjeux pour les limicoles en nidification
- Sites d'hivernages à enjeux pour les oiseaux d'eau (limicoles et anatides)
- Zones à enjeux pour les oiseaux marins (fortes densités et présence de ressources trophiques)

**Enjeux pour les mammifères marins**

- Colonies de phoques
- Populations sédentaires de grand dauphin
- Densité maximale de marsouins communs (variabilité saisonnière)
- Zones à enjeux pour le rorqual commun (fortes densités et présence de ressources trophiques)
- Zones à enjeux pour les petits délinéides en hiver

**Enjeux pour les amphihalins**

- Fleuves à enjeux pour les amphihalins
- Estuaires

**Enjeux pour les élasmobranchés**

- Zones à enjeux

**Enjeux pour les tortues**

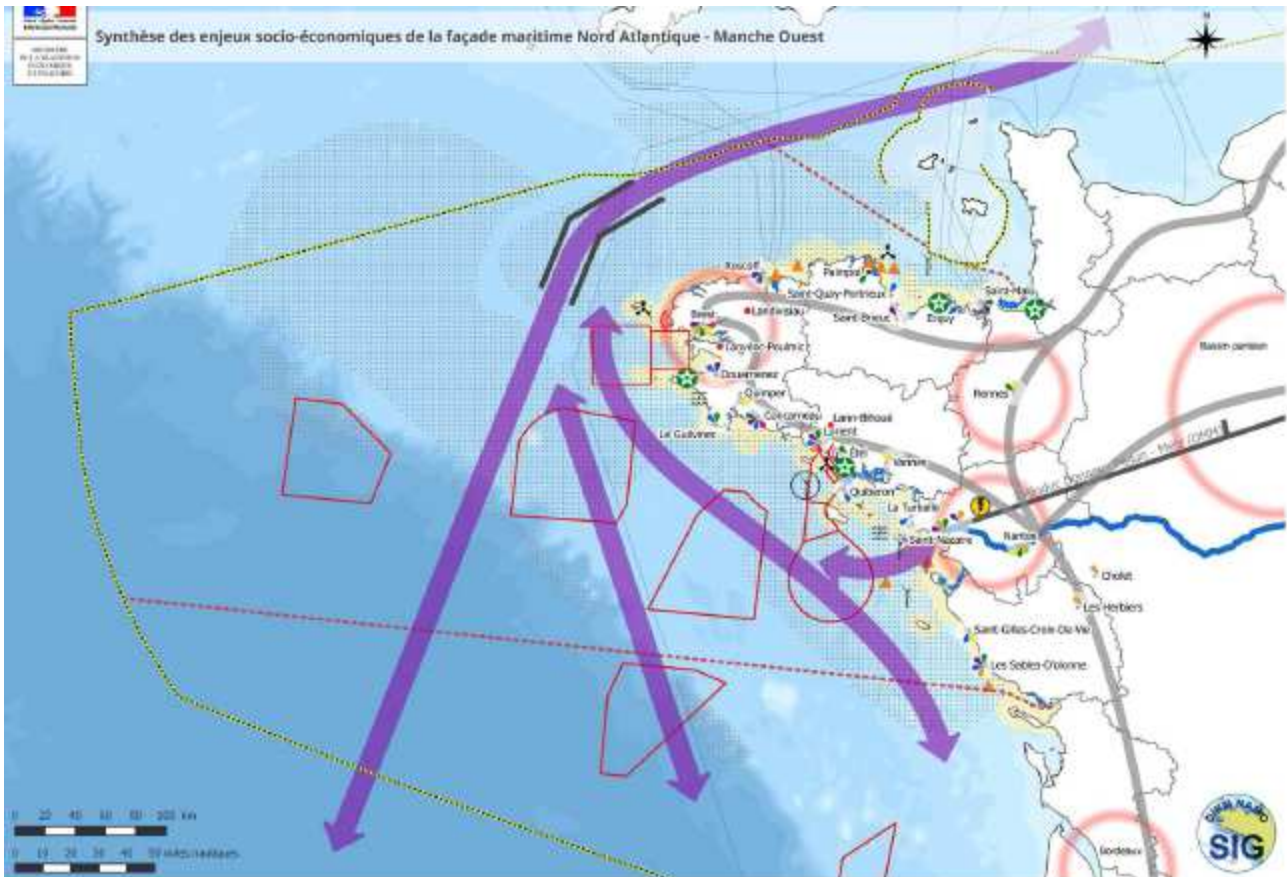
- Zones à enjeux

**Éléments généraux**

- Limites des sous-régions marines mers celtiques et gulf de Gascogne
- Limites des façades maritimes Nord Atlantique - Manche Ouest et Sud Atlantique
- Limites de la Zone Economique Exclusive française
- Limites des régions françaises
- Principaux fleuves français
- Principales villes françaises

**TOUT LES ENJEUX RELIÉS AUX MÉGAFANES POUR LES POISSONS TURTRES ET ÉLASMOBRANCHÉS SONT PAS REPRÉSENTÉS CAR NON PRIORISÉS.**





**NAMO, une façade maritime à la périphérie de l'Europe** **Les spécificités économiques de l'interface terre-mer en NAMO**

**Enjeux économiques internationaux et Européens**

- Axe de trafic mondial et Européen
- Liaison passagers
- Pôle touristique majeur (OGS et UNESCO)
- Pêches professionnelles (principaux secteurs)
- Loire (UNESCO)

**Gouvernance de l'espace Nord Atlantique-Manche Ouest**

- Sécurité et sûreté maritime (Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage)
- Zone économique exclusive
- Dispositif de Séparation du Trafic (DST)
- Activités de défense
- Base aéronavale

**Gestion durable des ressources marines et littorales**

- Pêches professionnelles (principaux secteurs)
- Aquacultures
- Énergies marines renouvelables (site projet ou à l'étude) / Énergies terrestres non renouvelables**
- Éolien flottant
- Éolien posé
- Hydrotien
- Houlomotrice
- Usine marémotrice
- Extraction de granulats marins
- Espace à forte fréquentation touristique (navigation de plaisance / patrimoine littoral)
- Centrale nucléaire
- Centrale thermique

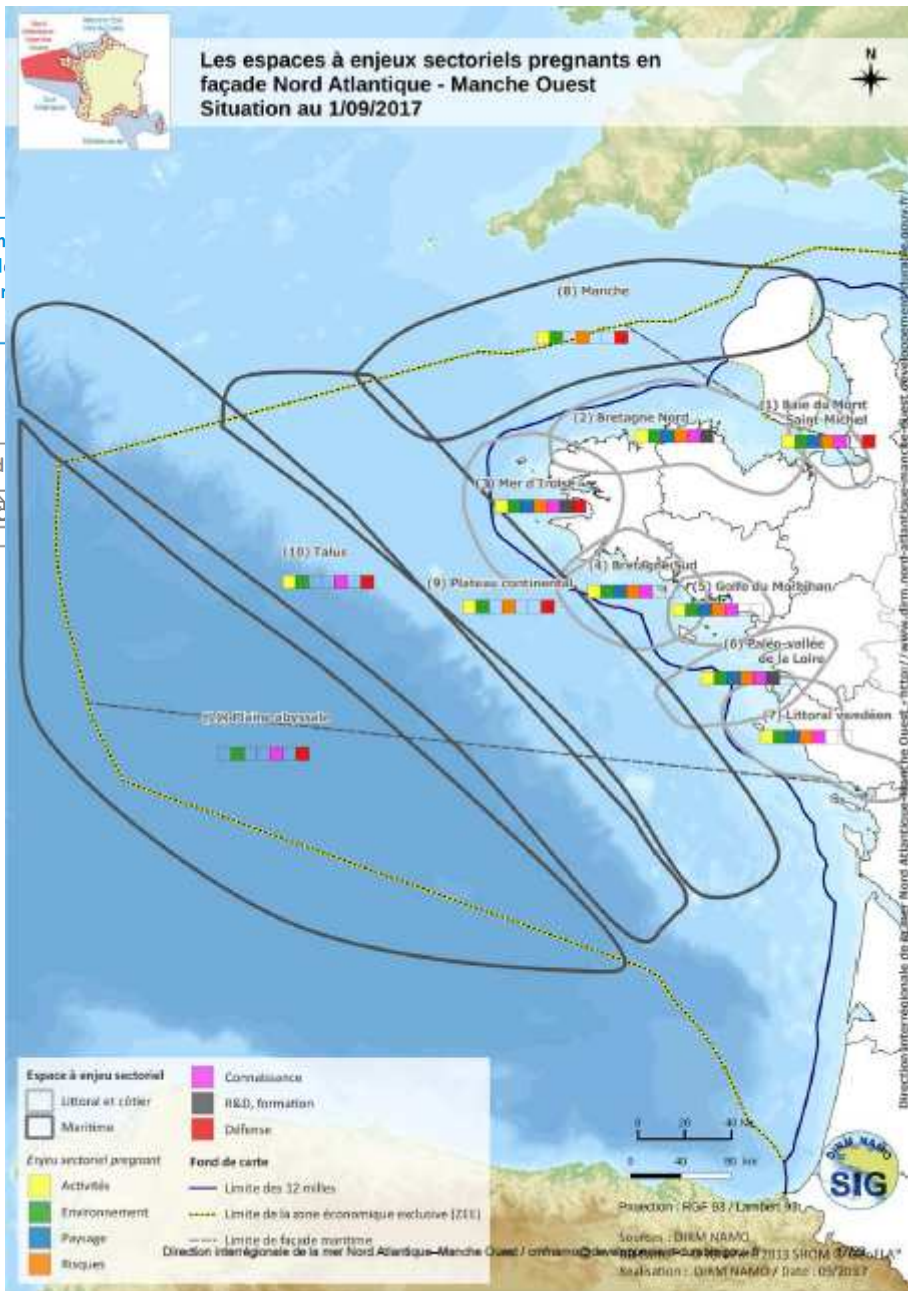
**Les filières maritimes de la façade**

- Défense
- Transports / Industries / ports
- Pêche, aquaculture, transformation
- Filière nautique et navale
- Formation maritime et pôle universitaire
- Recherche sur la mer et le littoral
- Pôle majeurs d'activités

**Les axes majeurs de la façade maritime**

- Infrastructures de transport (fer / autoroute des estuaires / route)
- Cféoduc : Donges - Melun - Mets (DMM)
- Limite de façade maritime NAMO





Quelle économie maritime  
Quelles priorités pour les usages de mer et du littoral

au et des masses



Quelle connaissance de terre - mer ?



Ultérieurement, des sous-ensembles permettant de préciser les enjeux maritimes en connexion avec les enjeux terrestres au niveau de la mer territoriale, seront identifiés avec les acteurs. Les enjeux et les objectifs qui en découleront pour la façade trouveront leur(s) réponse(s) dans le plan d'action du document stratégique de façade. Ces actions seront pilotées dans le respect des compétences des parties prenantes : soit par l'État à l'échelle de la façade (environnement, EMR, granulats marins, ...) soit par l'État et/ou d'autres parties prenantes à des échelles infra-façades (économie, ports, infrastructures, ...).

**L'État étant le seul acteur légitime pour intervenir à toutes les échelles, il demeure le garant de la cohérence des actions, des politiques et des projets et de la complémentarité et de la subsidiarité des solutions à mobiliser.**

**Sur la plaine abyssale**, les enjeux prégnants retenus concernent l'environnement, la défense nationale, la connaissance et la recherche et le développement.

**Sur le talus continental**, s'ajoutent aux précédents enjeux cités, ceux liés aux activités (pêches maritimes professionnelles, transport, câbles de communication internationale).

**Sur le plateau continental**, s'ajoutent aux précédents enjeux cités, ceux relatifs aux risques (sécurité maritime liée à la densité du trafic en mer, pêches maritimes professionnelles et transports de marchandises et de passagers « trans-Manche » et internationaux).

**Au niveau de la mer territoriale**, la totalité des enjeux coexistent à des niveaux d'intensité variable selon les sous-ensembles à préciser avec les acteurs : environnement, paysages, risques (naturels, technologiques, sûreté et sécurité maritimes), connaissance, recherche et développement, formation et défense.

### 3.2.2 Les enjeux intégrateurs

En complément, au regard des défis mondiaux, des objectifs de long terme de la stratégie nationale pour la mer et le littoral<sup>4</sup> (SNML) et d'une analyse croisée des enjeux sectoriels précédemment identifiés, **huit enjeux dits « intégrateurs »** se distinguent pour la façade littorales. (carte n°3).

<sup>4</sup>La transition écologique pour la mer et le littoral, le développement de l'économie bleue, le bon état du milieu marin et la préservation d'un littoral attractif et le rayonnement de la France.





**Le bon état écologique du milieu marin et la qualité des eaux territoriales**, très impactés par l'état des eaux continentales, enjeux prégnants et solidaires en Nord Atlantique - Manche Ouest, car ils conditionnent dès à présent et pour les générations futures, les usages de la mer, du littoral et le développement des territoires. Cette reconquête doit s'appuyer sur la mise en place de politiques environnementales coordonnées. À cet effet, la préservation des zones humides rétro-littorales et des marais, la qualité et la quantité de l'eau aux exutoires sont un enjeu majeur pour la façade.



**Une économie maritime performante, garante d'une exploitation durable des ressources marines<sup>5</sup> et des espaces<sup>6</sup> sans dégradation du milieu et sûre pour les populations<sup>7</sup>.** Cet enjeu recouvre la qualité, la sécurité et la durabilité des pêches maritimes, des aquacultures et de leurs filières associées<sup>8</sup>. Par ailleurs, pêches et aquacultures sont confrontées à un enjeu de renouvellement de l'outil de production et de maintien des emprises sur le littoral. Il s'agit également d'assurer le développement des énergies marines renouvelables avec la constitution d'une filière industrielle contribuant aux objectifs de la transition énergétique et des filières d'excellence en matière de construction navale et de plaisance, la valorisation des bio-ressources (pharmacopée, alicaments, compléments nutritionnels) et d'encadrer l'extraction des granulats marins dans une logique de planification temporelle et spatiale ; Il s'agit aussi d'accompagner les évolutions qui impacteront les ports et les activités associées dans une logique de complémentarité, d'optimisation et de mise en réseau.



**La sécurité des biens, des personnes et des activités économiques situées dans les zones basses et/ou soumises à érosion du trait de côte** (cultures marines, tourisme, activités industrialo-portuaires). Les zones les plus basses seront directement touchées par l'élévation du niveau de la mer et le risque de submersion. Une gestion intégrée repose sur la recherche de la résilience des territoires à travers la cohérence entre les choix d'urbanisme et d'aménagement durable du territoire, les mesures de prévention des risques et les opérations d'aménagement et de relocalisation (stratégie d'adaptation des territoires).



**Les activités de défense et de sécurité**, qui contribuent d'une part à la défense du territoire en profondeur depuis la haute mer vers le littoral mais aussi à l'action de l'État en mer. Cette double approche permet à la fois de garantir la protection des intérêts stratégiques, économiques et environnementaux, la continuité des flux d'approvisionnement par voie maritime mais aussi de faire respecter l'ensemble des réglementations en vigueur. Nécessitant des zones d'entraînement et d'opérations en mer, ces activités s'appuient sur un tissu industriel particulièrement développé sur la façade.



**La capacité d'accueil du littoral, des espaces maritimes et insulaires et leur accès en faveur de la mixité des populations<sup>9</sup> et de leurs activités<sup>10</sup>.** L'attractivité de ces espaces se renforcera d'ici à 2030. Sur le littoral, il s'agit de corriger les déséquilibres socio-économiques tendanciels des territoires littoraux (tourisme, « silver economy »<sup>11</sup>, résidences secondaires et services associés) par des actions volontaristes en matière de politiques foncières, d'urbanisme et de mobilité. Ces actions doivent permettre de développer des activités primaires et secondaires, moins saisonnières dans les communes littorales, de limiter les impacts paysagers,

5 halieutique, minérale, énergétique, ...

6 pour le tourisme et l'agriculture

7 pour la santé et pour l'environnement

8 l'agroalimentaire maritime, le mareyage, la conserverie des produits de la mer, l'algoculture, les coproduits issus de l'obligation de débarquement des produits de la pêche...

9 Variation saisonnière, équilibre générationnel entre les moins 19 ans et les plus de 65 ans

10 Habitats, activités, transports, services, ...

11 Économie dédiée au vieillissement de la population et au bien-vieillir ».

d'assurer une meilleure mixité et une consommation raisonnée de l'espace en veillant à ne pas augmenter la vulnérabilité des territoires dans les zones soumises aux risques littoraux. Ces politiques devront également intégrer les nouvelles pratiques induites par l'économie de la fonctionnalité (en rupture avec le modèle de la propriété), notamment en matière de tourisme et d'habitat (nautisme et résidences secondaires). En mer, il s'agit, par une planification de l'espace maritime, de promouvoir la cohabitation des multiples usages dans le temps tout en maintenant l'accès aux ressources, en préservant le milieu marin, la sécurité maritime tout en développant l'économie bleue.



**L'appropriation du fait maritime par la société civile**, ambition portée par la stratégie nationale de la mer et du littoral, conditionne la mise en valeur de la mer dans toutes ses dimensions. Elle suppose une capacité durable de mobilisation et de fédération des énergies humaines, économiques et politiques. Elle nécessite un renforcement de la place faite à la mer et à ses enjeux dans tous les enseignements de la maternelle au supérieur, des formations « métiers » aux formations continues (y compris celles des enseignants).



**La connaissance** pour notamment préciser le lien entre les pressions exercées par les activités humaines (et leurs cumuls) et les impacts directs ou indirects sur les écosystèmes et la compréhension du système terre-mer dans un contexte de changement climatique. Cette connaissance doit être orientée en particulier sur la zone côtière et littorale qui subit les pressions les plus fortes et abrite des habitats remarquables, sensibles aux effets conjugués des tendances de long terme et des événements météorologiques. La dynamique du trait de côte et l'érosion côtière sont également des enjeux de connaissance prioritaires en Nord Atlantique - Manche Ouest.



**La recherche et l'innovation** pour une valorisation des expertises et des savoir-faire locaux, mobilisables dans les domaines de l'industrie, des matériaux, des EMR, de la pêche, de l'aérospatiale et de la construction navale maritime et fluviale. Les régions Bretagne et Pays de la Loire présentent une densité exceptionnelle de compétences maritimes, renforcée par les initiatives des acteurs territoriaux et associatifs.



**Ces enjeux intégrateurs servent de socle pour bâtir la vision pour la façade Nord Atlantique - Manche Ouest à l'horizon 2030. La vision proposée répond aux questions suivantes :**



**Les objectifs stratégiques (volet 2 du document stratégique de façade à travailler au 1<sup>er</sup> semestre 2018) définiront la feuille de route à mettre en œuvre pour atteindre cet état souhaité pour la façade.**

### **3.3. La vision proposée pour la façade Nord Atlantique - Manche Ouest à l'horizon 2030**

En 2030, les femmes et les hommes de la façade Nord Atlantique - Manche Ouest sont parvenus à dépasser l'antagonisme économie/environnement en inventant un modèle de développement qui répond aux défis majeurs que représentent le changement climatique et les transitions écologique et énergétique sur les espaces maritimes, insulaires et littoraux.

L'environnement est reconnu comme un socle et le catalyseur d'une économie bleue, dynamique et durable, source de valeur ajoutée et d'emplois pour les populations littorales. Les acteurs de la façade préservent et valorisent la biodiversité ordinaire, les espèces et les habitats emblématiques et représentatifs, la fonctionnalité des milieux et un réseau de sites et de paysages marqueurs des identités bretonnes et ligériennes.

Le modèle retenu donne la priorité aux énergies marines renouvelables, aux aquacultures et aux pêches durables et à l'exploitation soutenable des ressources marines dans une logique de coexistence voire de synergie, gérée dans le temps et dans l'espace. Il veille à ce que ces activités soient à des niveaux de pression compatibles avec le bon état écologique du milieu marin et la bonne qualité des eaux notamment sur la mer côtière et le rétro-littoral. Il repose sur une recherche-développement très ancrée territorialement, un savoir-faire et des investissements publics et privés «made in Nord Atlantique - Manche Ouest». Une part importante de ces investissements est concentrée sur un réseau de ports diversifiés et complémentaires, à haute performance énergétique et écologique au sein duquel le Grand Port Maritime Nantes-Saint-Nazaire est une référence.

Face à la remontée du niveau marin, les zones basses et les côtes érodées de la façade sont au cœur d'une stratégie territoriale de résilience, impliquant fortement l'État et les collectivités, visant à mettre en sécurité les populations exposées et les activités associées.

Structurée par un réseau de territoires maritimes et littoraux dynamiques et complémentaires, la façade bénéficie des coopérations entre les filières traditionnelles et innovantes, exploitant une situation géographique privilégiée.

Toujours attractive et propice aux activités comme aux loisirs, la façade gère sa capacité d'accueil tout au long de l'année. L'État et les collectivités définissent et mettent en œuvre un aménagement du territoire, économe en espace et en énergie. Intégrées aux paysages locaux, les formes urbaines sont, légères et réversibles sur les zones exposées à la submersion et à l'érosion. Une gestion foncière spécifique à la bande littorale permet la mise en place d'une mixité sociale, d'une agriculture de proximité, respectueuse des équilibres naturels et l'installation d'infrastructures et d'équipements nécessaires aux activités maritimes (aquacultures, pêches, plaisance, biotechnologies...).

Véritables laboratoires d'innovation pour la transition écologique et énergétique en façade, les îles du Ponant sont des vitrines de la réussite Nord Atlantique - Manche Ouest.

La transition numérique participe à la connaissance et à la surveillance fine des écosystèmes, des espèces et des ressources marines de la zone économique exclusive. La communauté scientifique Nord Atlantique - Manche Ouest est très active et influente dans les réseaux nationaux, européens et mondiaux liés à la mer et au littoral. Ces connaissances, mises à la portée du grand public et des acteurs de la mer, contribuent aux choix éclairés et construits au sein d'instances de gouvernance coordonnées et dédiées à la gestion de la mer et du littoral. La sécurité et la sûreté maritime sont renforcées par des systèmes automatisés et connectés. En 2030, la façade Nord Atlantique - Manche Ouest est ouverte sur le monde et forte de ses partenariats inter-régionaux et internationaux. L'État et les collectivités territoriales poursuivent leurs investissements dans la formation initiale et continue, la recherche et l'innovation, pour faire de la mer un espace au service de l'épanouissement et du bien-être des populations littorales.



### Quelle économie maritime pour la façade ?

#### Quelles priorités pour les activités et les usages de mer et du littoral ?



Le modèle retenu donne la priorité aux énergies marines renouvelables, aux aquacultures et aux pêches durables et à l'exploitation courante des ressources marines dans une logique de coexistence voire de synergie, gérée dans le temps et dans l'espace. Il veille à ce que ces activités soient à des niveaux de pression compatibles avec le bon état écologique du milieu marin et la bonne qualité des eaux notamment sur la mer côtière et le littoral. Il repose sur une recherche-développement très ancrée territorialement, un savoir-faire et des investissements publics et privés made in NAMMO. Une part importante de ces investissements est concentrée sur un réseau de ports diversifiés et complémentaires, à haute performance énergétique et écologique au sein duquel le Grand Port Maritime Nantes-Saint-Nazaire est une référence.

### Quelle connaissance du système terre – mer ?



La transition numérique participe à la connaissance et à la surveillance fine des écosystèmes, des espèces et des ressources marines de la zone économique exclusive.

### Quelle appropriation du fait maritime par la société civile ?



La communauté scientifique NAMMO est très active et influente dans les réseaux nationaux, européens et mondiaux liés à la mer et au littoral. La sécurité et la sûreté maritime sont renforcées par des systèmes automatisés et connectés.

## Quelle façade, quel modèle de développement souhaitons-nous à 2030 ?

En 2030, les femmes et les hommes de la façade NAMMO sont parvenus à dépasser l'antagonisme économie/environnement en inventant un modèle de développement qui répond aux défis majeurs que représentent le changement climatique et les transitions écologique et énergétique sur les espaces maritimes, insulaires et littoraux.

En 2030, la façade NAMMO est ouverte sur le monde et forte de ses partenariats inter-régionaux et internationaux. L'État et les collectivités territoriales poursuivent leurs investissements dans la formation initiale et continue, la recherche et l'innovation, pour faire de la mer un espace au service de l'épanouissement et du bien-être des populations littorales.

### Quel état du milieu et des masses d'eau littoral ?



L'environnement est reconnu comme un socle et le catalyseur d'une économie bleue, dynamique et durable, source de valeur ajoutée et d'emplois pour les populations littorales. Les acteurs de la façade préservent et valorisent la biodiversité ordinaire, les espèces et les habitats emblématiques et représentatifs, la fonctionnalité des milieux et un réseau de sites et de paysages marqués des identités bretonnes et ligériennes.

### Quel cadre de vie sur le littoral face au défi du changement climatique ?



Face à la remontée du niveau marin, les zones basses et les côtes érodées de la façade sont au cœur d'une stratégie territoriale de résilience, impliquant finement l'État et les collectivités, visant à mettre en sécurité les populations exposées et les activités associées.

Toujours attractive et propice aux activités comme aux loisirs, la façade gère sa capacité d'accueil tout au long de l'année. L'État et les collectivités définissent et mettent en œuvre un aménagement du territoire, économique en espace et en énergie, intégré aux paysages locaux. Les formes urbaines sont légères et réversibles sur les zones exposées à la submersion et à l'érosion. Une gestion fondée spécifiquement sur la bande littorale permet la mise en place d'une mixité sociale, d'une agriculture de proximité, respectueuse des équilibres naturels et l'installation d'infrastructures et d'équipements nécessaires aux activités maritimes (aquacultures, pêches, plaisance, biotechnologies...).

### Quels territoire(s) maritimes et littoraux, quelles gestions et gouvernances ?

Structurée par un réseau de territoires maritimes et littoraux dynamiques et complémentaires, la façade bénéficie des coopérations entre les filières traditionnelles et innovantes, exploitant une situation géographique privilégiée.

Veritables laboratoires d'innovation pour la transition écologique et énergétique en façade, les filières du littoral sont des vitrines de la réussite NAMMO. Ces connaissances, mises à la portée du grand public et des acteurs de la mer, contribuent aux choix éclairés et construits au sein d'instances de gouvernance coordonnées et dédiées à la gestion de la mer et du littoral.